



Syndicat  
des Pharmaciens  
d'Officine de Tunisie

TUNIS le ~~18~~ **18** AVR. 2018

# CONVENTION SYNDICAT DES PHARMACIENS D'OFFICINE / MAC SA

Entre Les soussignés :

**Le Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie**, sis au 56, Rue Ibn CHAREF – 1082 Tunis – Belvédère, ayant le matricule Fiscal numéro 000 N N 1220915/T et représenté par son **Président, Monsieur LAROUSI Mustapha**

Ci-après dénommer « Le Syndicat »

D'aune part

**La société MAC SA**, société Anonyme au capital de 5.000.000 dinars dont le siège social est au Green center – Rue du lac Constance, 1053 les berges du lac – Tunis, inscrite sur le registre du commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B124301998, matricule fiscal 614832XPM000, représentée par son Directeur Général, Adjoint Mourad BEN CHAABANE.

D'autre part,

## Cadre général

Afin de développer la culture boursière de ses membres et les aider à épargner, **Le Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie**, se propose de conclure avec **MAC SA** une convention, visant à fixer les conditions et l'accès à des services et formules de placement avantageuses.

### Article 1 :

MAC SA offre et met à la disposition des membres du **Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie** une panoplie de produits et services reprise dans le tableau joint et répondant aux besoins des pharmaciens adhérents sur les plans : personnel, professionnel et fiscal. MAC-SA leur dispensera également tout conseil financier et juridique.

- CEA
- Offres services,
- Offres placements,
- Offres avantageuses sur toute cessions de part dans cliniques, sociétés ou autres \*

## Article 2 :

Pour accéder à cette offre et bénéficier des conditions avantageuses définies dans cette convention, les pharmaciens membres doivent joindre à leurs demandes, la lettre de recommandation établie par le syndicat et annexée à la présente.

## Article 3 :

Le Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie s'engage par la présente :

- A faire une large diffusion de cette convention auprès de ses membres et ce au vu des publications qu'il diffuse régulièrement,
- A informer MAC SA suffisamment à l'avance des différentes manifestations qu'il compte organiser, pour une éventuelle participation,

## Article 4 :

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, la présente convention est valable pour une durée d'une année à partir de la date de sa signature, et est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention peut être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties, sous réserve d'un préavis d'un mois.

## Article 5 :

Afin de fructifier votre épargne nous vous proposons divers produits :

- **Le compte titres** : Il vous permet de passer vos ordres en bourse via une plateforme électronique sécurisée en ligne tout en bénéficiant de conseil en investissement, de la garde des titres, de la fourniture de relevés périodiques, des publications, etc. ...
- **Le compte épargne en actions « CEA »** : C'est un compte qui vous permet d'investir vos économies à moyen terme tout en bénéficiant d'avantages fiscaux assez important. Pour avoir droit à ces avantages, les fonds versés (avec un plafond de 50 000 DT par an) doivent être placés pendant cinq ans. l'investisseur peut disposer dividendes et les plus values sans pour autant toucher au montant initialement investi.
- **La bourse en ligne** : Il s'agit d'un service d'intermédiation électronique grâce à notre plate-forme "*MAC Online*" développée conformément aux normes de sécurité les plus exigeantes.
- **Les OPCVM** : Selon votre profil de risque et votre horizon de placement, nous mettons à votre disposition une panoplie d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières afin de vous faire profiter des différentes opportunités d'investissement.

\* Les pharmaciens actionnaires dans des sociétés auront droit à des commissions privilégiés pour toutes cessions ou achats de parts de ces sociétés

**Article 6 :**

Cette convention étant Intuitue persone, les Droits dont ils découlent ne sont pas cessibles aux tiers.

**Article 7 :**

Toute modification de cette convention ou du contenu de l'annexe doit résulter d'un avenant Dument signé.

Faite en deux exemplaires à Tunis

18 AVR. 2018

Pour MAC SA

Pour Le Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie

M. BEN CHAABANE MOURAD

M.LAROUSI MUSTAPHA



# ANNEXE

## Les termes de l'Offre

	Frais	LES PHARMACIENS ADHERANTS																					
Frais de courtage	0.8 %	0.4 %																					
Frais d'ouverture de compte	15 D	GRATUIT																					
Frais de tenue de compte	<table border="1"><tr><td>0 DT PF 10 000 DT</td><td>30 DT</td></tr><tr><td>10 001DT PF50 000 DT</td><td>50 DT</td></tr><tr><td>50 001 DT PF 100 000 DT</td><td>100 DT</td></tr><tr><td>100 001 DT PF 200 000 DT</td><td>150 DT</td></tr><tr><td>200 001 DT PF 500 000 DT</td><td>200 DT</td></tr><tr><td>500001DT PF 1000000 DT</td><td>300 DT</td></tr><tr><td>PF 1 000 000 DT</td><td>400 DT</td></tr></table>	0 DT PF 10 000 DT	30 DT	10 001DT PF50 000 DT	50 DT	50 001 DT PF 100 000 DT	100 DT	100 001 DT PF 200 000 DT	150 DT	200 001 DT PF 500 000 DT	200 DT	500001DT PF 1000000 DT	300 DT	PF 1 000 000 DT	400 DT	<table border="1"><tr><td>15 DT</td></tr><tr><td>25 DT</td></tr><tr><td>50 DT</td></tr><tr><td>75 DT</td></tr><tr><td>100 DT</td></tr><tr><td>150 DT</td></tr><tr><td>200 DT</td></tr></table>	15 DT	25 DT	50 DT	75 DT	100 DT	150 DT	200 DT
0 DT PF 10 000 DT	30 DT																						
10 001DT PF50 000 DT	50 DT																						
50 001 DT PF 100 000 DT	100 DT																						
100 001 DT PF 200 000 DT	150 DT																						
200 001 DT PF 500 000 DT	200 DT																						
500001DT PF 1000000 DT	300 DT																						
PF 1 000 000 DT	400 DT																						
15 DT																							
25 DT																							
50 DT																							
75 DT																							
100 DT																							
150 DT																							
200 DT																							
Frais FIDELITY SICAV	GRATUIT	GRATUIT																					
FCP	GRATUIT	GRATUIT																					
Frais sur dividende	GRATUIT	GRATUIT																					
Frais de transfert des titres reçus	10 DT	GRATUIT (Hors frais STICODEVAM)																					
Frais de transfert des titres émis	5DT (Hors frais STICODEVAM)	5DT (Hors frais STICODEVAM)																					
Souscription à l'augmentation de capital	GRATUIT	GRATUIT																					

### Offre de services

#### MAC SA VOUS OFFRE

La Consultation de vos comptes en temps réel est accessible sur le site de MAC SA, n'importe où et à tout moment.

Nous mettons à votre disposition un chargé clientèle qui assure un suivi personnalisé et vous accompagnera tout au long de votre investissement.

Une plateforme sécurisée de trading MAC SA est mise à votre disposition, ce qui vous permettra de réaliser les achats et les ventes d'actions à distance.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**M. KAROUI Haykel**

**Chef d'agence**

**MAC SA**

**Cell: (+216) 20 206 440**

**[haykel.karoui@macsa.com.tn](mailto:haykel.karoui@macsa.com.tn)**

**[www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)**

Tunis le ..... 2018

SPOT .../2018

## **Attestation d'Adhésion**

Je soussigné Monsieur, **LAROUSI Mustapha**, agissant en qualité de Président du SPOT, certifie que (Mr/Mme) ....., demeurant à l'adresse, ....., est adhérent(e) au syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie pour l'année .....

La présente attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

**Pour le Bureau National du SPOT  
Le Président : Mustapha LAROUSI**